



Obligation de prélever tout ses contrats sur le meme compte ??

Par **mickael**, le **23/01/2012** à **09:38**

Bonjour, je possède deux contrats d'assurance chez ... (sa c'est sur la... elle assure pour ne pas la citer!) Un contrat auto a mon nom ainsi qu'un contrat habitation a mon nom et celui de ma compagne. Je souhaitai faire prélever le montant mensualisé de mon contrat habitation sur le compte commun de ma compagne et moi, et garder le prélèvement mensualisé de mon assurance auto sur mon compte personnel, mon assurance me certifie qu'il est impossible de dissocier mes deux contrats... Sont-ils dans leurs droit ? Merci d'avance pour vos réponses, cordialement Mickael.

Par **chaber**, le **23/01/2012** à **10:23**

bonjour comme il s'agit de deux contrats distincts, c'est tout à fait possible, d'autant que le contrat habitation est à vos deux noms. l'assureur joue sur la simplification pour lui: un seul prélèvement global.